

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2022-268

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2022

## **Sommaire**

73\_DDETSPP\_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / DDETSPP Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations de la Savoie

73-2022-08-24-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature de M.
Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations (2 pages)
73-2022-08-24-00007 - Décision de subdélégation d'ordonnancement
secondaire (2 pages)

## 73\_DDETSPP\_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

73-2022-08-24-0006

Arrêté portant subdélégation de signature de M.
Thierry POTHET, directeur départemental de
l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations



Fraternité

## Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie

> Le préfet de la Savoie Chevalier de l'ordre national du Mérite Chevalier des Palmes académiques

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de M. Thierry POTHET dans ses fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, à compter du 1er avril 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, en qualité de préfet de la Savoie; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la Préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté du 11 août 2022 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 SCPP-PCIT n° 76-2022 portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Sur proposition de M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

## ARRÊTE

## Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée par **M. Thierry POTHET**, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue de M. François RAVIER, préfet de la Savoie, aux agents dont les noms suivent :

- M. Pascal BERNIER, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,
- Mme Agnès COL, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,
- M. Alexandre BLANC-GONNET, chef du pôle vétérinaire pour les attributions de son service,
- M. David DOUADY, chef du service protection et santé animales, pour les attributions de son service et du pôle vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BLANC-GONNET,
- M. Jean-Marie LE HORGNE, chef du service sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son service et du pôle vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BLANC-GONNET,

- Mme Françoise HUGON, adjointe au chef du service sécurité sanitaire des aliments, pour les attributions de son service et du pôle vétérinaire en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BLANC-GONNET, de M. David DOUADY et de M. Jean-Marie LE HORGNE,
- Mr Eric DA SILVA, pour les attributions du service protection et santé animales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BLANC-GONNET et M. David DOUADY,
- M. Florent JAMBIN-BURGALAT, chef du pôle entreprises et solidarités pour les attributions de son service.
- Mme Hélène MILLON, cheffe du service entreprises et développement des compétences et adjointe au chef de pôle entreprises et solidarités, pour les attributions de son service et du pôle entreprise et solidarités en cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent JAMBIN-BURGALAT,
- Mme Ghislaine CHEDAL-ANGLAY, cheffe du service emploi et insertion, pour les attributions de son service.
- Mme Catherine CASSAZ, cheffe du service accueil et protection, pour les attributions de son service,
- M. Cédric FUHRMANN, chef du service logement, pour les attributions de son service,
- Mme Camille AUPEIX, chargé de mission de suivi des stratégies nationales interministérielles, pour les attributions qui la concernent,
- Mme Danièle CARRAZ, chargée de mission insertion par l'hébergement et le logement, pour les attributions qui la concernent,
- Mme Sylvie TARTAVEL, responsable de la mission politique de la ville et prévention des addictions, pour les attributions qui la concernent,
- Mme Aurélie PRIEUR, adjointe à la responsable de la mission politique de la ville et prévention des addictions, pour les attributions de la mission en cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent JAMBIN-BURGALAT, de Mme Hélène MILLON et de Mme Sylvie TARTAVEL,
- M. Jean-Paul EPINAT, adjoint au chef du service logement, pour les attributions de son service en cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent JAMBIN-BURGALAT, de Mme Hélène MILLON et de M. Cédric FUHRMANN,
- Mme Catherine MARCONNET, cheffe du pôle concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour les attributions de son pôle,
- M. David FOURMEAUX, responsable de l'unité de contrôle 1 Est du pôle travail, pour les attributions du pôle travail visées dans l'arrêté de délégation,
- Mme Laurence BELLEMIN, responsable de l'unité de contrôle 2 Ouest du pôle travail, pour les attributions du pôle travail visées dans l'arrêté de délégation,

pour signer les documents énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 susvisé portant délégation de signature à M. Thierry POTHET.

### Article 2:

L'arrêté du 11 août 2022 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET est abrogé.

## Article 3:

M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 24 août 2022

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations

Signé Thierry POTHET

# 73\_DDETSPP\_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

73-2022-08-24-00007

Décision de subdélégation d'ordonnancement secondaire



Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations(DDETSPP)

## DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Vu** l'arrêté préfectoral n°SGCD73/2022-43 du 23 août 2022 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à M. Thierry POTHET, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

## **ARRÊTE**

### Article 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry POTHET, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie, subdélégation de signature est accordée à :

M. Pascal BERNIER, Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Mme Agnès COL, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie,

Pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programmes régionaux et relevant des missions et des programmes mentionnés dans l'arrêté du 23 août 2022 susvisé.

## Article 2:

En outre, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de valider les opérations enregistrées sur les applications :

- ESCALE, Chorus formulaires et Chorus DT à Mme Anne PITAUD.
- GISPRO à Mme Sylvie TARTAVEL, Mme Aurélie PRIEUR et Mme Sophie LOUSSIERE.

## Article 3:

La décision de subdélégation d'ordonnancement secondaire de M. Thierry POTHET en date du 11 août 2022 est abrogée.

Chambéry, le 24 août 2022

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Savoie

Signé Thierry POTHET